



ANNEXE 1 (IUCN-2025-02-P04570-2)

«Préparation, animation d’ateliers multi-parties prenantes mobilisant les « jeux sérieux » dans la région de Thiès (Sénégal) et construction participative d’une proposition de projet financable dans le cadre de la Phase 2 du projet BIODDEV2030»

TERMES DE REFERENCE

INFORMATION GENERALE

Intitulé de la mission	BIODEV2030 Phase 2 : Ateliers animés par les « jeux sérieux » dans la région de Thiès (Sénégal) pour construire une proposition de projet financable
Description brève de la mission	<p>Dans le cadre du projet BIODDEV2030 Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de jeux sérieux à la région de Thiès et à ses secteurs et acteurs agricoles, miniers, de l’élevage pastoral et de la pêche - Contribuer, à l’échelle territoriale dans la région de Thiès, à mobiliser les autorités locales et nationales, des bailleurs de fonds et les acteurs de l’agriculture, des mines, de l’élevage pastoral et de la pêche pour qu’ils participent à la série d’ateliers - Préparation et animation d’une série de 6 ateliers multi-acteurs dans trois localités (2 ateliers par localité) reposant sur une approche de facilitation stratégique incorporant le jeu sérieux préalablement adapté à la région de Thiès et aux secteurs pré-cités - Sur la base des engagements volontaires obtenus en Phase 1, élaboration d’une proposition de projet d’envergure, ambitieux, réaliste et financable par un bailleur de fond identifié en amont et ayant suivi la série d’ateliers, projet devant incarner la réconciliation entre développement et approche positive pour la nature. - Rédiger une note pratique et opérationnelle reflétant la démarche, les enjeux, les conditions de répliquabilité et de succès, et les usages possibles associés à cette approche mobilisant les « jeux sérieux ».
Projet	BIODEV2030 Phase 2
Bénéficiaires du projet	Ministères et services techniques, Collectivités territoriales, un ou deux bailleurs dont les critères seront intégrés dans le projet construit, secteurs de l’agriculture, des mines et carrière, de l’élevage pastoral et de la pêche - dont entreprises, ONGs et communautés locales – de la région de Thiès.
Pays	Sénégal
Budget max	100 000 Euros



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE DE LA MISSION	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Présentation des phases I et II du projet BIODEV2030	4
1.3 BIODEV2030 au Sénégal	7
1.3.1. La phase I de BIODEV2030 au Sénégal : contexte, déroulé et résultats	7
1.3.2. La Phase II de BIODEV2030 au Sénégal : contexte du lancement.....	9
1.3.3 Contexte politique national au 6 février 2025	10
2. OBJECTIFS, PHASAGE ET PRECISIONS IMPORTANTES	11
2.1 Contribution de la mission à l’atteinte des objectifs du projet BIODEV2030 Phase 2	11
2.2 Objectifs principaux	11
2.3 Phasage et étapes intermédiaires.....	12
2.4 Précisions importantes	13
2.5 Documents clés produits dans le cadre de BIODEV2030 Phases 1 & 2 au Sénégal.....	15
3. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS	15
3.1 Résultats attendus	15
3.2 Livrables attendus.....	16
4. METHODE, CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE	17
4.1 Méthode	17
4.2 Calendrier.....	18
4.3 Mise en oeuvre	18



1. **CONTEXTE DE LA MISSION**

1.1 Contexte général

La tendance à la diminution du nombre d'espèces, à l'érosion de leurs populations ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes se poursuit à l'échelle mondiale. Dans son évaluation globale de 2019, l'IPBES a montré qu'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. La santé des écosystèmes dont nous dépendons et dont dépendent toutes les autres espèces se dégrade aujourd'hui à une vitesse sans précédent. Au-delà d'affaiblir les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie à travers le monde, cette situation entraîne également des risques économiques et financiers. La sauvegarde de la biodiversité est indispensable pour assurer la production de biens et services vitaux que nous procurent les écosystèmes : nourriture, fibres, bois, séquestration carbone, régulation de l'eau, réduction des risques de catastrophes, etc. La préservation de la biodiversité est un prérequis au développement durable.

Les actions mises en œuvre pour la conservation et la gestion plus durable des ressources naturelles progressent mais restent insuffisantes pour enrayer les causes directes et indirectes à l'origine de la dégradation de la nature. Il est aujourd'hui urgent d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030 et de restaurer la nature d'ici à 2050, comme les parties à la CDB s'y sont engagées en adoptant le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), en décembre 2022.

Or, la protection de certaines zones clés pour la biodiversité est essentielle mais ne suffira pas pour conserver et restaurer la diversité biologique de notre planète. En adoptant le KMGBF en décembre 2022, les Etats ont affirmé une ambition forte pour la biodiversité qui passe notamment par son intégration dans tous les secteurs économiques et par l'adoption de pratiques productives durables qui préservent la nature (liens aux cibles 10, 14, 15, 16, 18, 19). Et en effet, en complément d'aires protégées, des actions visant à renforcer l'intégration des valeurs multiples de la biodiversité dans les décisions des acteurs privés et publics opérant et régulant les secteurs économiques sont indispensables.

L'intégration de la biodiversité (« mainstreaming biodiversity ») désigne généralement le fait de s'assurer de la prise en compte pleine et adéquate de la biodiversité (et de ses services rendus) dans les décisions politiques et pratiques, à la fois publiques et privées, qui reposent et influent sur elle. Cette intégration consiste également à prendre en compte l'ensemble des incidences sur la biodiversité et des dépendances à son égard rencontrées tout au long des chaînes de production et de valeur.

La réussite de cette démarche nécessite des efforts ainsi qu'une collaboration accrue de la part de tous les acteurs de la société :

- Acteurs étatiques
- Acteurs des secteurs privés
- Organisations de la société civile
- Peuples indigènes et communautés locales
- Citoyens

Nombre d'acteurs sectoriels publics et privés travaillent encore en silo, de manière isolée les uns des autres, alors même que les enjeux d'intégration de la biodiversité dans leurs prises de décisions supposent la reconnaissance de leur transversalité. Les acteurs de la conservation de la nature, mêmes mandatés et confortés par des lois, décrets, etc. peuvent difficilement avoir des résultats positifs durables s'ils n'entrent pas en discussion et relation avec l'ensemble des acteurs sectoriels dont les actions ont une incidence sur les écosystèmes et leurs espèces.

Il est nécessaire de décompartmenter » ces acteurs, de les réunir afin que les points de vue s'expriment, soient entendus, pris en compte et que cela constitue un terreau ou socle commun depuis lequel des actions systémiques et pérennes s'élaborent et se mettent en œuvre, conciliant impératifs économiques liés au développement et conservation de la nature pour ses valeurs utilitaires comme intrinsèques.

C'est une des forces et traits spécifiques du projet BIODDEV2030, depuis son démarrage en 2019, que d'œuvrer en ce sens à l'échelle nationale dans 15 pays.

1.2 Présentation des phases I et II du projet BIODDEV2030

Financé par l'Agence française de Développement (AFD) et coordonné par Expertise France, le projet BIODDEV2030 est une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes en phase I (2020-2022) et 15 pays pilotes (les 16 de la phase 1 moins le Burkina Faso) en phase II (1^{er} janvier 2024 – 28 février 2026) par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le WWF France. Les pays faisant partie de la phase 2 sont :

- **UICN** : Bénin, Ethiopie, Fidji, Guinée, Kenya, Mozambique, Ouganda, Sénégal ;
- **WWF** : Cameroun, République du Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Tunisie, Viet Nam.

Présentation de la phase I :

Lancée début 2020, la phase 1 du projet BIODDEV2030 s'est terminée en juin 2023, avec une fin des activités dans les 16 pays pilotes au 31 décembre 2022.

Dans sa première phase, le projet BIODDEV2030 s'était donné pour objectif général de contribuer, par une approche multi-acteurs, à la prise d'engagements volontaires par les acteurs sectoriels en faveur d'une réduction des pressions sur la biodiversité et/ou de restauration des écosystèmes. Le projet devait permettre de catalyser ces « engagements volontaires » avec au moins 2 secteurs économiques par pays, identifiés comme clés pour la biodiversité (BIO-) et pour le développement économique (-DEV), et de favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour enrayer le déclin de la biodiversité.

La définition selon BIODDEV2030 d'un engagement volontaire est « *un accord par lequel une ou plusieurs parties prenantes s'engagent pour mobiliser et mettre en place une série d'actions prospectives et stratégiques, partagées et fondées sur des données scientifiques ; ces actions ont vocation à entraîner un changement positif et mesurable de l'état de la biodiversité* ».

Dans chaque pays, le projet a été mis en œuvre par des Assistant.e.s Techniques/Chef.fe.s de Projet nationaux dédiés, qui ont été accompagnés par l'équipe de coordination du projet

sur la définition et la conception d'engagements volontaires. Chacun.e d'eux a travaillé en lien étroit avec le Ministère chargé de l'Environnement national et en particulier le Point focal national de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB). Des organes de gouvernance du projet ont été mis en place autour du Point focal national CDB, qui ont été consultés à chaque étape clé du projet.

La mise en œuvre de la première phase 1 s'est articulée autour de 3 axes principaux :

- 1) **Diagnostic** : mener un processus pilote de diagnostic et de co-construction d'engagements volontaires sectoriels fondés sur la science et qui soient favorables à la biodiversité. L'objectif de cette phase était d'aboutir à des constats scientifiques partagés entre les acteurs (acteurs étatiques de l'environnement et sectoriels, acteurs des secteurs privés et société civile) sur l'ampleur et les causes du déclin de la biodiversité, notamment en lien avec les secteurs économiques du pays. Sur la base d'un premier diagnostic scientifique des menaces qui pèsent sur la biodiversité, les acteurs ont été amenés à choisir au moins 2 secteurs économiques clefs pour le pays ayant un impact sur la biodiversité afin de travailler à l'élaboration d'engagements pour intégrer la protection de la biodiversité aux trajectoires de développement de ces secteurs. Un second diagnostic des secteurs choisis a permis de dresser le panorama des acteurs à impliquer pour l'élaboration des engagements ainsi que des pistes de pratiques plus durables pouvant servir de socle de négociation pour définir ces engagements.
- 2) **Dialogue** pour l'élaboration **d'engagements sectoriels** : les décisions et engagements volontaires devaient résulter d'une co-construction et d'un dialogue multipartite inclusif. A cet effet, des **plateformes de dialogue multi-acteurs**, impliquant experts de la biodiversité et de la conservation, représentants des secteurs économiques et organisations et représentants de la société civile, ont été mises en place ou activées dans les pays. Elles avaient pour objectif de faire sortir les enjeux de conservation de leur univers traditionnel d'experts techniques et scientifiques pour en faire des enjeux partagés par l'ensemble des acteurs, y compris économiques (« mainstreaming »). Ces plateformes devaient aussi permettre aux Ministères nationaux chargés de l'Environnement et aux Points focaux nationaux pour la CDB de mieux piloter la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité de l'Après 2020 par le partage de plans d'action.
- 3) **Dissémination et inclusion** de la méthode et des Engagements : Contribuer au débat international du Cadre mondial *post* 2020 pour la biodiversité et de sa mise en œuvre par la dissémination de la méthode, des engagements et contributions discutés dans chaque pays ciblé. Les dynamiques engagées dans les 16 pays pilotes, en fonction des degrés d'avancements divers et contexte variés dans chaque pays, ont permis de créer une communauté de pratiques fondée sur la diffusion de connaissances, le partage d'expériences et les échanges entre pays. Ainsi, la première phase du projet BIODDEV2030 et la dissémination qui en a été faite ont contribué favorablement aux négociations puis à l'adoption du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal.

Présentation de la phase 2 :

En s'appuyant sur les résultats de la phase I et sur la dynamique des plateformes multipartites, la phase 2 du projet BIODDEV2030 (1^{er} janvier 2024 – 28 février 2026 dans les pays) a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité de de Kunming-Montréal en favorisant l'adoption de pratiques productives conciliant biodiversité et développement.

A l'échelle nationale, il s'agit de manière spécifique d'accompagner les autorités publiques nationales dans l'identification des instruments de politiques publiques sectorielles (IPPS) des secteurs prioritaires et de pistes de réformes pour favoriser ce changement de pratiques (Objectif spécifique 1 « réforme d'instruments de politique sectorielle » de cette phase 2).

De plus, à l'échelle d'un territoire pilote par pays, la phase 2 du projet accompagne les acteurs, à partir des engagements volontaires obtenus en phase 1, à identifier collectivement les actions qu'il serait nécessaire de conduire pour y concilier développement et biodiversité (Objectif Spécifique 2 « projet territorial pilote » de cette phase 2) et ainsi concrétiser la vision de la CDB d'un « monde vivant en harmonie avec la nature ». Des projets de transition vers des pratiques « nature-positive », voire de solutions fondées sur la nature, seront développés sur la base des actions ainsi identifiées, puis portés auprès de financeurs potentiels. Toutes les orientations plus spécifiques du projet seront prises au niveau des pays dans le cadre d'un dialogue multipartite, afin de répondre le mieux possible aux priorités et besoins de chaque pays.

Au niveau international, la phase 2 du projet s'efforce également de créer une communauté de pratique et de développer les capacités des acteurs sur le mainstreaming et la mobilisation de ressources pour des projets de biodiversité (Objectif Spécifique 3 « communauté de pratique du mainstreaming » de cette phase 2) : des webinaires réguliers, la COP16 de la CDB en Octobre 2024 en Colombie, le Congrès Mondial de l'UICN à l'automne 2025 aux Emirats Arabes Unis offriront autant d'opportunités de renforcement des capacités, de partage d'expériences, de diffusion des bonnes pratiques et de présentation des initiatives des pays, avec l'objectif d'attirer des bailleurs.

1.3 BIODEV2030 au Sénégal

Au Sénégal, le projet BIODEV2030 est mis en œuvre par le programme Sénégal de l'UICN, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique. La Direction Régionale du Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'UICN est également basée à Dakar.

1.3.1. La phase I de BIODEV2030 au Sénégal : contexte, déroulé et résultats

Comme dans tous les pays, le projet en phase 1 (2019-2022) a été soutenu par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, alors engagé sur les grandes priorités d'Etat suivantes :

- Reforestation massive, accompagnée de nouveaux classements de forêts visant à protéger à terme dix forêts et zones humides, et lutte contre le trafic de bois transfrontalier (importants problèmes de coupe de bois dans les forêts classées) ;
- Lutte contre la dégradation des sols et notamment l'érosion côtière ;
- Lutte contre les plastiques, et leurs impacts sur les océans, l'élevage et l'agriculture.

Le projet était ainsi structuré :

1) Diagnostic : Une évaluation nationale des menaces pour la biodiversité a été conduite par une équipe de chercheurs de l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) dirigée par le Professeur Sambou, de juin à décembre 2020. Cette évaluation scientifique basée sur les meilleures données disponibles a identifié les principales menaces pour la biodiversité nationale et les secteurs économiques qui en sont à l'origine (**rapport complet [ici](#)**). Les résultats de l'évaluation ont été revus et discutés lors d'un atelier par les acteurs nationaux les 16 et 17 décembre 2020.

Les parties prenantes ont proposé que **trois secteurs importants en termes d'impact sur la biodiversité et de perspective pour le développement au Sénégal soient étudiés dans la Région de Thiès**, afin d'en évaluer les pressions (en tenant compte si possible des aspects cumulatifs, c'est-à-dire des impacts dans la région de Thiès induits par des pressions d'autres secteurs que les trois analysés) et d'identifier des solutions à l'échelle d'un territoire.

Ces grands secteurs prioritaires sont **l'agriculture** (en priorisant les 2 ou 3 filières agricoles et d'élevage les plus importantes de la région), **la pêche artisanale** (pêcheries côtières importantes pour la sécurité alimentaire), **les mines et carrières** (en mettant l'accent sur les liens entre l'exploitation minière et les autres secteurs).

L'étude des secteurs a été conduite de septembre 2021 à février 2022 par un cabinet national et a fait l'objet d'une présentation le 4 mars 2022 au Groupe de Travail national sur la biodiversité, composé d'experts techniques de l'environnement et des secteurs économiques (**rapport complet [ici](#)**).

2) Dialogue : la phase I de BIODEV2030 étant un projet pilote doté d'un calendrier ambitieux, les approches de dialogue multi-acteurs novatrices ont rapidement été explorées par les équipes projet pour faciliter et activer la prise d'engagements volontaires entre acteurs aux rôles et intérêts potentiellement divergents, autour d'un enjeu de biodiversité multiforme et pas toujours bien connu des acteurs. A ce titre, les jeux sérieux ont été identifiés comme possibles accélérateurs de changement, de prise de conscience et de prise de décision des acteurs, dans un contexte où il est plus que jamais urgent d'agir pour stopper l'érosion de la biodiversité.

En 2022, le Sénégal a été retenu pour tester cette approche, mise en œuvre par un consortium international porté par LEAF Inspiring Change GmbH. Ce consortium a mobilisé trois consultants-chercheurs internationaux (y compris du Cirad), deux chercheurs de l'Université de Thiès pour le paramétrage des jeux, ainsi qu'un cabinet sénégalais et ENDA ProNat pour mobiliser les acteurs en bilatéral et travailler sur les négociations.

La mission de LEAF s'est déroulée sur environ 7 mois en Phase I de BIODEV2030 de la manière suivante :

- (i) *Préparation durant un mois*: après une phase de cartographie des acteurs de la zone d'intervention, des enquêtes de permis de recueillir des données permettant de calibrer le jeu et mobiliser les futurs participants. Les deux rapports de diagnostic précédemment mentionnés ont aussi nourri la préparation du consortium.
- (ii) *Cinq sessions de jeux sérieux organisées dans cinq localités différentes*, chacune sur une journée seulement, ont permis de recueillir et construire de manière participative et avec la vision des acteurs de terrain une cartographie des problèmes environnementaux, de leurs causes, d'identifier les actions à conduire et par quels acteurs, ainsi que les stratégies d'influence. Des listes nourries ont émergé de ces ateliers. Cependant l'absence des représentants des mines et carrières jugés responsables de nombreuses nuisances a été soulevée.
- (iii) *Atelier national* permettant de restituer à haut niveau les résultats des sessions locales, afin d'obtenir une décision des priorités à discuter d'ici la fin du projet, portée par les autorités. Les enjeux de la déforestation/reforestation et de la préservation de la biodiversité marine ont alors été retenus comme prioritaires.
- (iv) *Deux ateliers organisés sous la houlette du Gouverneur de la région de Thiès* fin novembre 2022 ont permis aux participants de revenir sur les nombreuses idées qui avaient émergé des sessions de jeux-sérieux, pour les organiser, se fixer des ambitions quantitatives, des possibles engagements volontaires pour le privé, et des politiques publiques qui mériteraient d'être revues (« conditions facilitatrices »). Le secteur minier ne s'est pas associé à ces ateliers et engagements mais les acteurs de l'agriculture et de la pêche ont répondu présent.

3) Résultats : le succès de l'approche a pu être constaté à travers trois éléments :

1. *Retours qualitatifs* : les témoignages recueillis ([video](#)) ont montré la forte adhésion des participants à la méthode participative proposée par le jeu ;

2. *Retours quantitatifs* : LEAF a également produit un rapport de Suivi-Evaluation de l'ensemble de sa mission ([rapport ici](#)) qui a montré que, trois mois après les ateliers, les participants se sentaient encore en capacité d'envisager de nouvelles voies d'engagement, et poursuivaient certains échanges pour faire avancer des idées évoquées durant les ateliers ;
3. *Résultats en termes d'engagements* : à l'issue d'un cours processus de 4 mois, 14 acteurs des secteurs de l'agriculture et de la pêche se sont accordés sur quatre ambitions et huit engagements volontaires pour transformer les pratiques dans leur secteur, tout en formulant cinq demandes auprès de l'Etat (voir [document final ici](#))

La méthode a donc montré son efficacité pour catalyser l'engagement des parties prenantes locales (usagers locaux, société civile, TPE & PME, collectivités locales, administration territoriale déconcentrée...) sur une durée courte, en 4 mois. En revanche, ce temps n'a pas été suffisant pour réussir à engager et mobiliser les entreprises les plus grandes, notamment des mines et carrières, qui auraient sans doute nécessité des étapes intermédiaires et une durée de 6 à 12 mois.

1.3.2. La Phase II de BIODEV2030 au Sénégal : contexte du lancement

La phase II de BIODEV2030 a été officiellement lancée au Sénégal en avril 2024 lors du recrutement de la chargée de projet BIODEV2030 Phase 2 pour l'UICN au Sénégal, Madame Aby Dramé. La chargée de projet BIODEV2030 Phase 2 a :

- Contacté et rencontré les membres de l'équipe France (Ambassade et AFD)
- Mis en place le TRIO constitué de :
 - Représentant du Min. Environnement et de la Transition Ecologique (le point focal national pour la CDB), un représentant du Min. de l'Economie, du Plan et de la Coopération et la chargée de projet BIODEV2030
 - et dont le rôle est de préparer les ateliers et relayer les travaux au sein de leurs Ministères respectifs
- Organisé un premier atelier national le 12 août 2024 durant lequel :
 - Des expressions de soutien politique au projet BIODEV2030 ont été faites avec notamment une introduction par le Ministre de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage
 - La présentation du trio et de son rôle dans la mise en œuvre de BIODEV2030 Phase 2 a été faite
 - Un questionnaire « état initial des connaissances et besoins » a été renseigné par les parties prenantes
 - La présentation de la Charte de bon fonctionnement de la plateforme de dialogue multi-acteurs a été faite et approuvée par les parties prenantes
 - La région de Thiès déjà travaillée en Phase 1 a été confirmée par les acteurs pour poursuivre le volet territorial de BIODEV2030 Phase 2
- Organisé un second atelier national (11 et 12 décembre 2024) durant lequel :
 - La [fiche « Sénégal »](#) construite par ALTAÏ Consulting dans le cadre d'un appel d'offres IUCN-WWF a été présentée, discutée,
 - de premières discussions sur les façons de réformer / réorienter les instruments des politiques sectorielles ont été menées

A la date du 6 février 2025, deux autres ateliers nationaux (atelier national 3 et atelier national 4) sont prévus au niveau national.

Comme dans tous les pays, BIODDEV2030 Phase II comporte un volet national et un volet territorial.

L'objet de cet appel à propositions est de recruter une équipe de consultants pour, à partir des engagements volontaires formulés, discutés et adoptés en Phase 1 de BIODDEV2030, contribuer très largement au volet territorial de BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal (région de Thiès), sous la coordination de l'UICN (HQ et PACO) et en considérant le rôle central joué sur place par la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2, Mme Aby Dramé.

Les points focaux de BIODDEV2030 Phase 2 de l'Ambassade de France et de l'AfD au Sénégal devront être associés aux moments clés de la mise en œuvre des activités prévues dans ce marché.

1.3.3 Contexte politique national au 6 février 2025

L'élection présidentielle au Sénégal a entraîné la mise en place de nouvelles équipes ministérielles et de nouvelles orientations politiques et stratégiques. Il est indispensable de faire le lien avec les priorités des autorités actuelles et notamment avec l'Agenda national de transformation du Sénégal 2050: [Brochure-Senegal-2050.pdf](#)

Il conviendra, à chaque fois que possible (notes de cadrage d'atelier, discours d'ouverture, interactions orales avec les parties prenantes, etc.), de montrer en quoi les engagements volontaires et le projet à construire contribue, dans la région de Thiès à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques.

En particulier, les points suivants de l'Agenda national de transformation du Sénégal 2050 pourront servir de points d'accroche / d'appui :

- page 3 : « **Le deuxième axe est celui de la durabilité. Notre développement ne sera viable que s'il respecte et préserve notre environnement. Nous avons la responsabilité de léguer aux générations futures un pays sain, où la biodiversité est protégée, où l'économie circulaire est intégrée, et où les énergies renouvelables joueront un rôle central. En outre, l'aménagement durable de notre territoire permettra d'assurer un équilibre entre les zones rurales et urbaines, de désenclaver les régions reculées par des corridors de développement et d'offrir à tous un accès équitable aux ressources**»
- page 9 : « **Le Sénégal aura affirmé en 2050 sa souveraineté environnementale. Bien que les enjeux climatiques et écologiques nécessitent des réponses coordonnées au niveau international, le Sénégal prendra ses responsabilités pour garantir une gestion durable de ses écosystèmes et de sa biodiversité, dont la sauvegarde sera garantie pour les générations futures. Sur l'étendue du territoire marin et terrestre, le Sénégal s'assurera qu'il n'y ait pas de surexploitation de ses ressources naturelles. Notre programme de conservation de 30% de notre territoire terrestre, marin et de nos eaux douces contribuera à l'atteinte de la souveraineté environnementale, de même que les règles de gestion durable dans les différents secteurs économiques primaires et d'économie circulaire. Le développement d'une industrie locale de production d'énergie renouvelable (solaire, biogaz, biomasse...) contribuera à atteindre la souveraineté**

environnementale."

- **L'Appendice 1 ci-après présente la région de Thiès à travers une synthèse des diagnostics réalisés.**

2. OBJECTIFS, PHASAGE ET PRECISIONS IMPORTANTES

2.1 Contribution de la mission à l'atteinte des objectifs du projet BIODDEV2030 Phase 2

Compte-tenu des résultats positifs obtenus en phase I avec les jeux sérieux et des enseignements qui en ont été retirés, il a été décidé au travers de la présente mission de capitaliser sur l'adhésion suscitée et de tester de nouveau cette approche au Sénégal afin de contribuer à l'atteinte du **deuxième seulement**¹ des deux objectifs spécifiques de BIODDEV2030 Phase 2, à savoir :

- **Objectif spécifique 2** : Accompagner les acteurs de territoires pilotes (privés, publics, OSC) à définir collectivement des actions pour réduire les pressions sur la biodiversité. Dans le cas du Sénégal, il s'agira pour les acteurs du territoire de la région de Thiès de poursuivre et capitaliser sur les échanges réalisés en phase I autour des engagements volontaires, afin de développer un ou des projets à fort impact positif pour la nature et le développement qui pourront être financés dans une phase III de BIODDEV2030 par des bailleurs.

Considérer les engagements volontaires construits à partir d'une dynamique reposant sur les jeux sérieux en Phase 1 de BIODDEV2030, cf. ici : [EV Senegal](#), est recommandé.

2.2 Objectifs principaux de cette mission

Deux objectifs principaux sont assignés à cette mission :

- A. Objectif principal 1 : Sur la base des engagements volontaires obtenus en Phase 1 du projet BIODDEV2030, procéder dans trois localités de la région de Thiès à l'élaboration participative, basée sur les jeux sérieux, d'un document contenant une proposition de projet d'envergure, ambitieux, réaliste et finançable par un bailleur de fond au moins (identifié le plus tôt possible durant l'exécution de la présente mission et ayant suivi la série d'ateliers). La proposition de projet doit incarner la réconciliation entre développement et approche positive pour la nature à l'échelle de la région de Thiès. Cette proposition de projet (parfois appelée ci-après « Projet Thiès ») devra être structurée par actions et contenir des rubriques budgétaires.
- B. Objectif principal 2 : rédiger une note pratique et opérationnelle reflétant la démarche, les enjeux, les conditions de répliquabilité, les conditions de succès, et les usages possibles associés à cette approche mobilisant les « jeux sérieux ».

¹ Ce marché ne contribuera ainsi pas à l'atteinte du premier objectif spécifique 1 de BIODDEV2030 Phase 2 « Accompagner les autorités publiques nationales dans leur réforme des politiques publiques sectorielles pour mieux prendre en compte la biodiversité et la lutte contre les inégalités. »

2.3 Phasage et étapes intermédiaires

Les étapes intermédiaires, vues comme indispensables à l'atteinte de ces objectifs et à la production de ces livrables, sont les suivantes :

1. adaptation préalable d'un jeu sérieux existant à la région de Thiès (Sénégal) et aux secteurs et acteurs agricoles, miniers, du pastoralisme et de la pêche,
2. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, produire un feuillet recto-verso (destiné à faire comprendre rapidement l'approche suivie durant les mois d'activités prévues dans le cadre de ce marché) présentant brièvement le contexte, l'approche par les jeux sérieux et le but associé (cf. objectif A ci-dessus)
3. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, contribuer, à l'échelle territoriale dans la région de Thiès, à identifier les acteurs clés, leurs relations, les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire ainsi qu'un inventaire des projets existant sur la même thématique pour identifier les synergies éventuelles,
4. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, contribuer à mobiliser les autorités locales et nationales, des bailleurs de fonds et les acteurs de l'agriculture, des mines et de la pêche pour qu'ils participent à la série d'ateliers,
5. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, présenter la démarche d'ensemble prévue dans ce marché lors d'un atelier initial visant à apporter un soutien politique à la dynamique allant suivre dans les 7 à 8 mois d'activités prévues,
6. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, en repartant des engagements volontaires construits en fin de phase 1 de BIODDEV2030 (qu'il faudra peut-être actualiser et ou reformuler) préparer puis animer une série de 6 ateliers multi-acteurs (de 1 à 2 jours chacun) dans trois localités (2 par localité) reposant sur une approche de facilitation stratégique incorporant le jeu sérieux préalablement adapté à la région de Thiès et aux secteurs pré-cités,
7. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 et le siège de l'UICN : rédaction de la proposition de projet
8. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, présenter lors d'un atelier territorial final, dans un esprit de synthèse et de recherche d'appropriation par les acteurs locaux, la proposition de projet construite collectivement avec les parties prenantes dans cette approche ayant reposée sur les jeux sérieux,
9. en coordination étroite avec la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 au Sénégal, participer à une réunion de présentation de la proposition de projet qui aura été construite auprès des autorités nationales (et locales jugées pertinentes) le moment venu, et en présence du ou des bailleur(s) de fonds impliqués. Cette présentation pourrait être « l'atelier national 4 », organisé par la chargée de projet BIODDEV2030 phase 2.

Calendrier souhaité en 2025/26:

- 14 avril : démarrage du marché
- 14 avril – 30 avril : choix des 3 localités (sur les 5 de phase 1) et préparation des jeux
- Avant le 15 mai : 1er atelier territorial
- 15 mai – 15 juin : 1ère série de jeux sérieux dans les 3 localités
- 15 juin - 1er juillet : Atelier national 3 (durant lequel on informe de la dynamique territoriale et on priorise les discussions sur les réorientations de politiques sectorielles en

fonction des priorités exprimées par les acteurs de terrain ce qui permet d'influencer les Policy Briefs en cours de rédaction)

- Avant le 31 juillet : 2ème série de jeux sérieux dans les 3 localités
- Avant le 30 Octobre : Atelier territorial final (validation / appropriation du projet « Thiès »)
- Avant le 30 novembre : Atelier national 4 (discussion et validation dans les grandes lignes de la proposition de projet construite).
- Avant la mi-décembre : Restitution par les consultants des conclusions, enseignements, livrables
- fin février 2026 au plus tard : fin du contrat.

2.4 Précisions importantes

Le terme « atelier » est souvent utilisé mais une importante et éclairante distinction est à faire entre :

- les ateliers initial et final, organisés principalement par la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2, et qui ne mobilisent pas l'approche par les jeux sérieux,
- les 6 ateliers «en mode « jeux sérieux » (3 localités X 2 ateliers par localité) principalement préparés, animés et suivis par l'équipe de consultants experts en facilitation stratégique reposant sur les jeux sérieux.

Il est à noter que le budget utilisé pour ce marché est géré par la coordination du projet BIODDEV2030 et donc par le Siège de l'UICN. Le paiement de ce marché sera donc effectué par le Siège de l'UICN.

Le rôle de la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2 sera néanmoins crucial et central et elle (Mme Aby Dramé) devra être impliquée dans la mise en œuvre des actions prévues dans ce marché.

Par exemple, la chargée de projet BIODDEV2030 Phase 2, Mme Aby Dramé, aura un rôle décisif dans:

- l'organisation de certaines des rencontres pour engager les parties prenantes en amont des ateliers (initial, final et « jeux sérieux ») pour les engager dans la série d'ateliers. Toutefois, les consultants seront appelés à contribuer significativement à cette tâche aussi, en organisant par exemple 5 à 10 rencontres pour engager les parties prenantes en amont des ateliers (initial, final et « jeux sérieux ») et ainsi les engager dans la série d'ateliers.
- Identifier et intégrer en amont du processus un à 3 bailleurs de fonds (banques de développement bilatérales / multilatérales, BIOFIN, fondations philanthropiques). Toutefois, les consultants seront appelés à contribuer significativement à cette tâche également, par exemple en proposant des contacts (si possibles déjà connus pour renforcer leur confiance et maximiser ainsi leurs chances de participation) chez 2 à 5 bailleurs opérant au Sénégal et si possible dans la région de Thiès.
- l'organisation de l'atelier initial visant à impliquer le plus haut niveau politique possible afin de recueillir un soutien politique à la dynamique d'organisation des ateliers et engager ainsi au mieux les participants aux ateliers
- l'organisation de l'atelier final visant à présenter, discuter et confirmer le soutien politique vis-à-vis de la proposition de projet qui aura été construite collectivement avec les parties prenantes dans cette approche ayant reposée sur les jeux sérieux

En ce qui concerne les activités suivantes, son rôle sera important mais moins décisif (mais il conviendra évidemment de l'associer) :

- adaptation du jeu sérieux existant aux secteurs et acteurs retenus dans la région de Thiès
- produire un feuillet recto-verso (destiné à faire comprendre rapidement l'approche suivie durant les mois d'activités prévues dans le cadre de ce marché) présentant brièvement le contexte, l'approche par les jeux sérieux et le but associé (cf. objectif A ci-dessus)
- préparer les ateliers et animer une série d'au moins 3 ateliers sur 1 à 2 jours chacun dans chaque localité avec la technique / l'approche jeux sérieux
- construction d'une note pratique et opérationnelle reflétant la démarche, les enjeux, les conditions de répliquabilité et de succès, et les usages possibles associés à cette approche mobilisant les « jeux sérieux ».

La construction du projet tiendra compte des contraintes déclarées par les participants lors de l'évaluation de la dynamique de « jeux sérieux » conduite durant la phase 1 de BIODDEV2030 (en 2022). Comme indiqué [ici](#) (page 7), « *(l)es contraintes évoquées par les interviewés pour la mise en place des engagements volontaires et de leurs autres actions en faveur de la biodiversité ont été regroupées a posteriori en sept (7) catégories : Manque de moyens financiers ; Manque de technicité et/ou d'appui technique ; Problèmes de commercialisation ; Manque d'organisation, Manque de temps ; Implication insuffisante des grandes entreprises ; engagement insuffisant des services publics et des collectivités locales.* ».

Priorité sera donnée aux secteurs mobilisés en phase I : Cultures maraîchères, Pêche artisanale et il serait souhaitable de mobiliser les Mines et Carrières pour que tous les secteurs de la région de Thiès soient représentés.

Priorité sera donnée aux localités dans lesquelles des ateliers en mode « jeux sérieux » avaient été conduits durant la Phase 1. On choisira cependant, sur critères objectifs, 3 de ces 5 localités en début de mise en œuvre de cette mission, le premier mois.

Lors des ateliers territoriaux initial et final, des acteurs **nationaux** devront être mobilisés. Il sera très important d'inviter des parties prenantes nationales aux ateliers territoriaux :

- Initial
- Final
- Et possiblement aussi lors des sessions de « jeux sérieux »

Tous **les contenus détaillés des échanges de la phase I** seront mis à disposition de la mission.

2.5 Documents clés produits dans le cadre de BIODEV2030 Phases 1 & 2 au Sénégal

La mission pourra s'appuyer sur les contenus suivants (cf. l'ensemble des rapports et liens utiles produits en Phase 1 et 2 dans le cadre de BIODEV2030 au Sénégal) :

- Diagnostic des menaces de phase 1 : [Rapport provisoire BIODEV 12 mars 2021 Version finale.pdf](#)
- Diagnostic des secteurs de phase 1 : [RAPPORT-DIAGNOSTIC-SECTEURS-ET-STRATEGIE-DENGAGEMENTS-SENEGAL fin-Avril-2022.pdf](#)
- Engagements volontaires obtenus en fin de phase 1 de BIODEV2030 : [EV Senegal](#)
- Jeux sérieux de Phase 1 dans la région de Thiès : Vidéo de témoignages de participants : [BIODEV2030 au Sénégal : Témoignages des participants aux sessions de jeux sérieux](#)
- Jeux sérieux de Phase 1 dans la région de Thiès : Retour d'expériences par LEAF : [Suivi-de-l'impact-des-jeux-serieux-pour-l'adoption-d'engagements-volontaires.pdf](#)
- Fiche synthétique des accomplissements au Sénégal en fin de phase 1 : [Présentation PowerPoint](#)
- Fiche ALTAÏ de BIODEV2030 phase 2 : [BIODEV2030 Policy Coherenc Biodiv KMGBF Senegal by ALTAI.pdf](#)
 - Cette fiche pays (il en existe une pour chacun des 15 pays impliqués dans la Phase 2 de BIODEV2030), provient d'une **expertise transversale du Cabinet ALTAÏ Consulting et a été mobilisée pour analyser les leviers de changement de pratiques des principaux secteurs** (agriculture, mine, pêche). Elle identifie en quoi les instruments de politiques publiques sectorielles existants sont alignés (ou non) avec la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal et propose aux parties prenantes des mesures afin de ré orienter ces instruments et de mieux les aligner sur les objectifs nationaux de conservation de la biodiversité.

3. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

3.1 Résultats attendus

- (1) Les acteurs clés, leurs relations, les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire ont été identifiés et un inventaire des projets en faveur de la conservation de la biodiversité dans la région de Thiès a été réalisé ;
- (2) Les acteurs pertinents des filières ciblées ont été mobilisés dans la région de Thiès, ont compris l'impact de leurs pratiques sur la biodiversité, savent reconnaître les bonnes pratiques, et ont contribué à développer un projet commun réconciliant biodiversité et développement dans leur région ;
- (3) La valeur ajoutée du ou des jeux sérieux pour accélérer le changement et catalyser des projets bénéfiques pour la nature et la société est clairement documentée ;
- (4) Une proposition de projet d'envergure, ambitieux, réaliste et finançable par un bailleur de fond minimum (identifié le plus tôt possible durant l'exécution de la présente mission et

ayant suivi la série d'ateliers) a été construite (budget approximatif total et par grande rubrique compris) et reflète i) la volonté de repartir des engagements volontaires de fin de Phase 1, leur éventuelle actualisation, toutes les discussions et « révélations » de préférences, contraintes et objectifs qui auront été exprimées par les parties prenantes. Ce projet doit incarner la réconciliation entre développement et approche positive pour la nature à l'échelle de la région de Thiès ;

- (5) Rédiger une note pratique et opérationnelle reflétant la démarche, les enjeux, les conditions de répliquabilité et de succès, et les usages possibles associés à cette approche mobilisant les « jeux sérieux ».

Un livrable non obligatoire, donc optionnel ou « bonus », pourrait être la rédaction d'un draft d'article qui pourrait à terme être soumis à une revue académique. Cet article devrait innover par rapport à l'ensemble des articles ayant déjà montré les apports des « jeux sérieux » et pourrait refléter un angle particulier de la démarche ayant mobilisé les « jeux sérieux » dans la région de Thiès.

3.2 Livrables attendus

(1) Rapport de démarrage qui devra :

- a. Montrer les avancées obtenues depuis la signature du contrat sur le résultat recherché suivant « Les acteurs clés, leurs relations, les enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire ont été identifiés et un inventaire des projets en faveur de la conservation de la biodiversité dans la région de Thiès a été réalisé »,
- b. montrer comment un jeu sérieux pré-existant va être adapté de façon à représenter au mieux les secteurs, acteurs et contraintes existants dans la région de Thiès, et adapter le jeu en question en conséquence,
- c. proposer un choix raisonné de 3 parmi les 5 localités de la région de Thiès dans lesquelles des ateliers en mode « jeux sérieux » avaient été conduits durant la phase 1 de BIODDEV2030 (localité 1: Kayar, Diender, Notto Gouye Diama ; localité 2: Darou Khoudos et Mboro ; localité 3 : Taiba Ndiaye ; localité 4 : Méouane ; localité 5 : Thiès, Fandène et Keur Moussa)
- d. présenter l'approche de facilitation retenue pour i) actualiser les [engagements volontaires obtenus en fin de phase 1 de BIODDEV2030](#) et, ii) après analyse des filières et du contexte réglementaire (cf. entre autres la [fiche ALTAÏ](#)), préciser les critères ayant conduit à ce choix.
- e. Contenir une proposition de feuillet communicant et d'un format court (recto-verso) destiné à faire comprendre rapidement l'approche suivie durant les mois d'activités prévues dans le cadre de ce marché et présentant brièvement le contexte, l'approche par les jeux sérieux et le but associé.

Le rapport de démarrage synthétique devra aussi préciser les objectifs des différents ateliers prévus et des séances de jeux sérieux, les grandes lignes de(s) jeu(x) envisagés, leurs objectifs et hypothèses sous-jacentes, ainsi que les acteurs qui seront mobilisés et leur nombre – ce qui permettra d'affiner les coûts logistiques qui seront supportés par l'UICN (voir en 4.3). Il devra être soumis et approuvé par l'UICN avant d'organiser le premier atelier ;

- (2) Agendas proposés puis validés et comptes-rendus des sessions en mode jeux sérieux contenant une restitution synthétique des échanges, des orientations prises à l'issue de chaque session de jeux et des raisons qui les ont motivées;
- (3) Comptes-rendus de l'atelier de synthèse final documentant les évolutions de la proposition de projet discutée durant cet atelier final par les acteurs décisionnaires ;
- (4) Document contenant la proposition finale de projet d'envergure, ambitieux, réaliste et finançable par un bailleur de fond minimum (identifié le plus tôt possible durant l'exécution de la présente mission et ayant suivi la série d'ateliers). Celle version finale intègre les commentaires reçus de la part des autorités décisionnaires et exprimés au plus tard lors de l'atelier de restitution final
- (5) Note pratique et opérationnelle reflétant la démarche mobilisant les jeux sérieux, ses enjeux, conditions de répliquabilité, conditions de succès, et les usages possibles.
- (6) Un rapport final d'analyse synthétique faisant ressortir les ressorts par lesquels le(s) jeu(x) sérieux testés ont permis de faire avancer les acteurs vers la construction d'un projet d'envergure, ambitieux, réaliste et finançable. Le document présentera le(s) jeu(x), leurs règles, hypothèses et le(s) scénario(s) d'animation. Il sera illustré par une cartographie des acteurs impliqués documentant l'évolution de leurs positions avant et après le(s) jeu(x), fondé sur les retours des acteurs eux-mêmes (mécanisme de recueil à prévoir).

4. METHODE, CALENDRIER ET MISE EN OEUVRE

4.1 Méthode

En plus de proposer une méthode de facilitation, **les offres devront présenter leurs arguments, recommandations et hypothèses sur les points suivants :**

1. intérêt (ou non) de proposer des approches combinant ateliers et/ou jeux sérieux en fonction des filières et acteurs cibles, pour l'échelon territorial vs. pour l'échelon national, et avantages attendus des différentes méthodes ;
2. intérêt (ou non) d'associer toutes ou seulement certaines filières (*par exemple, les filières terrestres, agricoles, élevage pastoral et minières, d'un côté ; la pêche de l'autre*) lors des phases de jeu(x) et les paramètres à prendre en compte ;
3. de quelle(s) manière(s) chacune des filières cibles sera mobilisée et animée et pour quelles raisons – à l'échelon national comme territorial;
4. quels types d'acteurs est-il proposé de mobiliser (public, privé, société civiles... ; technique, politique, décisionnaire... ; acteurs financiers... ; national, collectivités territoriales...) à chaque étape de la mission : entretiens préparatoires, atelier initial de lancement, jeux sérieux, atelier final, etc. ;

4.2 Calendrier

Le chronogramme proposé dans l'offre pourra s'inscrire dans le calendrier suivant :

Activités / étapes	Lieu	Echéance
Réunion de cadrage	A distance	Le plus tôt possible la deuxième quinzaine d'avril 2025
Analyse et rapport de démarrage	A distance	Première semaine de mai 2025
Atelier Territorial initial (organisé par la chargée de projet BIODDEV2030)	Sénégal (Thiès)	Première quinzaine de mai 2025
6 ateliers en mode jeux sérieux (3 localités et 2 ateliers par localité)	Sénégal (région de Thiès)	Entre la date de l'atelier territorial initial et fin juillet 2025
...		...
Atelier territorial final renforçant l'appropriation du contenu du « projet Thiès » auprès des parties prenantes et des autorités territoriales (co-organisé par la chargée de projet BIODDEV2030 avec l'appui des consultants ici recrutés)	Sénégal (région de Thiès)	Au plus tard fin octobre 2025
Atelier national 4 (validation des policy briefs et du « projet Thiès »)	Sénégal (Dakar)	Avant le 30 novembre 2025
Restitution par les consultants des conclusions, enseignements, livrables	A distance	Première quinzaine de décembre 2025
Fin du contrat		Au plus tard fin Février 2026

4.3 Mise en oeuvre

La mise en œuvre de la présente mission devra être coordonnée avec :

- l'équipe UICN Siège de coordination de BIODDEV2030, commanditaire de la mission ;
- l'équipe UICN du Programme Sénégal et du PACO basée à Dakar composée de :
 - o la Chargée de Programme Senior BIODDEV2030 du programme Sénégal dédiée à la mise en œuvre du projet
 - o le Chef de Programme Sénégal

- le Coordonnateur Régional de Programme du PACO
- une chargée de communication basée au PACO (Dakar), à moitié financée par BIODDEV2030 phase 2, qui assurera la communication autour du processus en cours mobilisant cette mission et les jeux sérieux

Le rapport de démarrage fera l'objet de commentaires de la part des équipes UICN Siège et Sénégal.

La Chargée de Projet BIODDEV2030 au Sénégal sera l'intermédiaire privilégiée des consultants pour **faciliter la mise en relation avec les acteurs** dont la liste aura été établie durant la phase de démarrage.

La chargée de projet BIODDEV2030 s'assurera, avec son Chef de Programme et l'équipe du PACO, que les responsables et décideurs ont bien été informés et mobilisés, et sont prêts à marquer leur soutien à la démarche.

L'équipe UICN Siège sera associée systématiquement par mail.

La Chargée de Programme BIODDEV2030 sera également chargée de **l'organisation logistique** :

- **des ateliers territoriaux initial et final et des ateliers en mode « séances de jeux sérieux »** : location des salles, repas, trajets et *per diems* des participants nationaux, etc...

- **des ateliers nationaux 3 et 4** : location des salles, repas, trajets et *per diems* des participants nationaux, etc...

Les coûts logistiques liés à l'organisation des ateliers et phases de jeux (location des salles, repas, trajets et *per diems* des participants nationaux etc.) est prise en charge par le programme Sénégal de l'UICN.

Noter que les ateliers en mode « jeux sérieux » devront être moins onéreux et moins lourds logistiquement que les deux ateliers territoriaux initial and final ainsi que les deux ateliers nationaux 3 et 4.

Au cas où des amendements au chronogramme validé en début de mission apparaîtraient nécessaires en cours de mission, l'UICN Siège et la Chargée de Programme BIODDEV2030 au Sénégal devra en être informée suffisamment tôt pour ajuster les aspects logistiques.

APPENDICE
AU
CAHIER DES CHARGES

APPENDICE 1

LA REGION DE THIES (SENEGAL)

(Synthèse des études réalisées lors du Diagnostic en phase 1)

La région de Thiès se situe à l'ouest du pays, à 70 km de Dakar et s'étend sur 6.601 km² (3,4% du territoire national). Elle comporte **trois départements** (Mbour, Thiès et Tivaouane) administrés par des conseils départementaux. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour 16 et Tivaouane 18, soit au total 49 communes.

La région se positionne comme **la seconde en termes de potentiel économique après celle de Dakar**. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines, du tourisme, de l'artisanat et du commerce. L'agriculture au sens large, la pêche et les mines constituent les secteurs d'activités économiques qui menacent le plus la biodiversité dans la région.

La **pression démographique** et l'**essor des activités économiques** (agriculture, horticulture, élevage, pêche, exploitation des mines et carrières, etc.) entraînent d'une part des conflits dans l'occupation de l'espace entre différents secteurs de production (mines, agriculture, élevage), et d'autre part des pressions sur la biodiversité dues aux activités sectorielles (mines, agriculture, élevage, pêche).

La région de Thiès peut être divisée en **quatre sous-zones distinctes aux plans économiques et agroécologiques** représentées en Figure 1 et décrites ci-après :

1. **la zone des Niayes (Grande Côte)** au Nord, d'une superficie totale de 510 km², est occupée essentiellement par des amas de sable dunaire. C'est le domaine des **cultures horticoles** (maraîchage et arboriculture fruitière) avec des producteurs qui réalisent plus de 80% des exportations et des fermes modernes de production de viande, lait et œufs. Cette zone souffre de l'avancée des dunes, de la salinisation des sols, de l'ensablement des terres de bas-fond et de l'érosion côtière. Elle abrite une plantation de filaos destinée à la protection des cuvettes maraîchères contre les embruns marins et l'ensablement dunaire.
2. **la zone de la Petite Côte** à l'Ouest s'étend de Toubab-Dialao jusqu'au sud de Joal Fadiouth sur 255 km². C'est une zone touristique avec des points de débarquement de la pêche (Mbour, Joal, Ndayane) et une zone d'élevage où les sols sont dégradés par la pratique d'une longue monoculture arachidière.
3. **la zone du Bassin Arachidier** couvre une superficie de 4.250 km². C'est une vaste pleine céréalière qui subit une dégradation accélérée des sols, une érosion éolienne et hydrique, des sécheresses récurrentes et une forte évapotranspiration. Les principales activités agricoles sont la culture de l'arachide, les grandes cultures (mil, maïs, sorgho), la culture du manioc, l'élevage, l'agroforesterie...
4. **la zone des massifs à cuirasses ferrugineuses** s'étend sur 1.586 km² et abrite les points culminants (Diass, plateau Thiès) et plusieurs forêts classées (Sébikotane, Thiès, Pout, Bandia, Diass). L'exploitation des mines et carrières, l'arboriculture,

l'apiculture, le maraîchage et l'élevage sont les principales activités. La zone des massifs abrite plusieurs chantiers d'exploitation de carrières et de mines. Toutes les forêts sont occupées par des chantiers qui dégradent la biodiversité et polluent l'environnement des sites de production agricole.

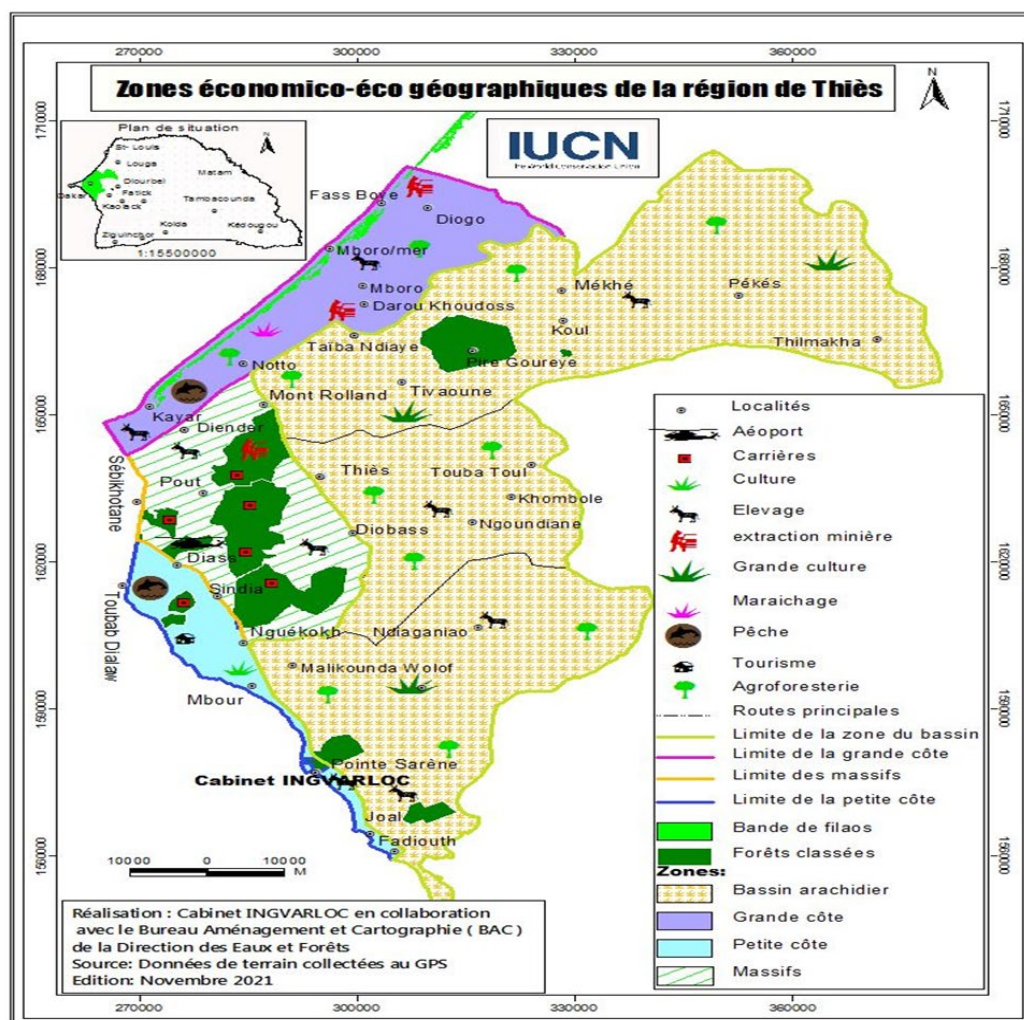


Figure n° 1 : zones économiques et éco géographiques de la région de Thiès

Dans ce contexte, les grandes pressions identifiées par les consultants et les principales pratiques des acteurs des filières économiques qui y sont associées peuvent être résumées comme suit :

Zones éco-géographique	Filière économique	Pratiques	Pressions
	Autres caractéristiques		
Niayes (Grande Côte)	cultures maraîchères (oignons, carotte, choux, aubergine, tomate, pomme de	- Exploitation continue (octobre-avril) des parcelles avec	Pollution des sols et nappes phréatiques, salinisation

	<p>terre, gombo, etc.)</p> <p>= 30% de la production nationale et 80% des exportations</p> <p>Semences agricoles importées</p>	<p>utilisation excessive de l'azote</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation excessive de produits chimiques phytosanitaires non homologués 	<p>Dégradation de l'agroécosystème (notamment plantations de filaos et remontées biologiques d'espèces ligneuses et herbacées) impactant la fixation des dunes vives</p> <p>➤ <i>L'impact potentiel de ces pollutions sur le milieu marin et ses écosystèmes n'a pas été évalué dans l'étude</i></p>
<p>Niayes (Grande Côte) & Petite Côte</p>	<p>Pêche</p> <p>1ere région de pêche artisanale</p> <p>Très forte augmentation du nombre de pirogues & régime d'accès artisanal et industriel peu contrôlé</p> <p>Pêche de plus en plus orientée vers la consommation humaine, et de moins en moins vers les industries de transformation de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surpêche aggravée par : <ol style="list-style-type: none"> (1) des capacités de capture en augmentation (2) le conflit pêche artisanale (locale) vs. pêche industrielle (étrangers) (3) les captures de juvéniles (pas de contrôle des tailles des poissons pêchés) (4) l'absence de quotas scientifiques (5) le non-respect des périodes de pêche, des conventions, des ZPP... (6) le braconnage - Techniques de pêche destructrices des écosystèmes 	<p>Réduction importante des stocks pélagiques et des poissons démersaux</p> <p>Raréfaction de certaines espèces</p> <p>Destruction des pontes et habitats (seiche, poulpe)</p> <p>Intrusion dans les Aires Marines Protégées</p> <p>Pollution des fonds marins</p> <p>Zones côtières de reproduction (mangroves, herbiers marins) sous pression</p>
<p>Bassin arachidier</p>	<p>Grandes cultures pluviales (mil, sorgho, maïs, arachide, manioc, niébé, pastèque, bissap)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation continue des superficies - Augmentation des superficies à emblaver pour les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs) et l'arachide au 	<p>Perte de fertilité des sols</p> <p>Défrichement et déboisement pour compenser la moindre fertilité des sols, menaçant</p>

	Baisse continue des rendements, insécurité et paupérisation des ménages agricoles	détriment d'habitats naturels - Emergence de grandes exploitations agricole (1,7% > 20 ha) accélérant le processus	les reliques de forêts classées
Zone des massifs <i>(abritant 20% de forêts classées)</i>	Elevage extensif L'alimentation du bétail représente jusqu'à 50% des dépenses en élevage semi-intensif à intensif L'élevage extensif touche également les autres éco-régions	- parcours d'élevage et pâturage intense sur ressources herbacées et ligneuses durant la période des cultures et la saison des pluies	Surpâturage, émondages récurrents (mutilations des arbres), broutage et piétinement empêchant la régénération naturelle <i>(Fréquence des feux de brousse croissante)</i>
	Mines et carrières 1ere région minière du Sénégal 166 titres miniers actifs ou en cours dans la région régime minier : phosphate, calcaire, attapulгите, sels, minéraux lourds (zircon)... régime carrières : calcaire exploité pour cimentiers ou matériaux de construction, basalte, latérite, silex, grès, sable...	- Forte concentration des exploitations en Forêts Classées - Travaux de déblaiement des terrains, ouvertures d'accès, construction des zones de campement pour héberger le personnel, stocker équipements et matériaux, opérations de minage des terrains etc... inhérentes à l'installation et exploitation des mines et carrières - Application mitigée des PGES > plans de réhabilitation insuffisants	Pollutions physique et chimique des eaux et des terres de culture dégradant les habitats de la faune terrestre et aquatique Pollution atmosphérique et nuages de poussières Défrichements, déboisement Fragmentation des écosystèmes (excavation, déstructuration des habitats pour la faune, perturbation des pâturages et du parcours pour le bétail) Pollutions perturbant les activités agricoles (maraîchage, arboriculture fruitière, apiculture), de collecte et d'élevage

Le changement climatique et notamment la baisse de pluviométrie vient par ailleurs aggraver les pressions.